



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie.
76 PM 2025**

Nomenclature : 6.1.2.5.

Le Maire de la Commune de CLAIX,

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Monsieur VARELAS Michaël, Président de l'association « Club de Foot de Claix », en date du 9 avril 2025.

ARRETE

Article 1 : Monsieur VARELAS Michaël, Président de l'association « Club de Foot de Claix », demeurant au 10 B rue du Coteau-38640 Claix,

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante :
Club de Foot - 6 Chemin de Risset, 38640 CLAIX.

Le vendredi 04 juillet 2025 de 18 h 00 à 23 h 45, à l'occasion de « l'AG de l'association ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 14 avril 2025

Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 14.04.25
Date de retrait: 14.06.25